

Burkina Faso/A la barre du tribunal militaire de Ouagadougou Le général Diendéré nie être le cerveau du putsch de 2015

AFP
Ouagadougou/Burkina Faso

"J'ai juste assumé une situation donnée", s'est-il notamment défendu, alors qu'il est accusé d'atteinte à la sûreté de l'État, trahison et meurtre.

SA comparution était attendue depuis le début du procès il y a neuf mois : le général Gilbert Diendéré a catégoriquement nié hier avoir été le cerveau de la tentative de coup d'Etat de 2015 au Burkina Faso. Le 16 septembre 2015, des soldats du Régiment de sécurité présidentielle (RSP) avaient tenté en vain de renverser le gouvernement de transition mis en place après la chute du président Blaise Compaoré, chassé le 31 octobre 2014 par la rue après 27 ans au pouvoir.

"Je n'ai ni commandité, ni planifié, ni organisé, ni exécuté ce que d'aucuns appellent le coup d'Etat du 16 septembre 2015", a déclaré le général Diendéré à la barre, en treillis militaire et béret rouge, devant une salle d'audience pleine.

"J'ai juste assumé une situation donnée, sur les conseils des médiateurs et après accord de la hiérarchie militaire", a ajouté l'ancien chef du RSP, unité d'élite de l'armée et ex-garde prétorienne de Blaise Compaoré, qui a perpétré le coup d'Etat.

Lors du putsch, le général Diendéré avait pris la tête

du Conseil national pour la démocratie, organe dirigeant des putschistes, avant de rendre le pouvoir face à la pression populaire et à l'armée loyaliste.

Il s'était rendu le 1er octobre 2015 aux autorités, sortant de lui-même de la résidence du nonce apostolique (ambassadeur du Vatican) à Ouagadougou où il s'était réfugié.

"ASSUMER" LE PUTSCH. Il est accusé d'atteinte à la sûreté de l'État, trahison et meurtre, lors de ces événements qui ont fait 14 morts et 270 blessés.

Au total 84 accusés sont jugés par un tribunal militaire à Ouagadougou, dont un autre général, Djibrill Bassolé, ancien ministre des Affaires étrangères sous l'ex-président Blaise Compaoré, également présent au procès.

Comme depuis le début du procès, un important dispositif sécuritaire était déployé autour du tribunal militaire délocalisé à Ouaga 2000, un quartier huppé de la capitale burkinabè.

A la barre, le général Diendéré, âgé de 60 ans, qui fut le chef d'état-major particulier de Blaise Compaoré, a raconté sa version du putsch.

"Des personnels du RSP ont fait irruption dans la salle du Conseil des ministres, interpellant des responsables dont le président de la transition, le Premier ministre et deux autres membres du gouvernement qui ont ensuite été internés dans la résidence du palais

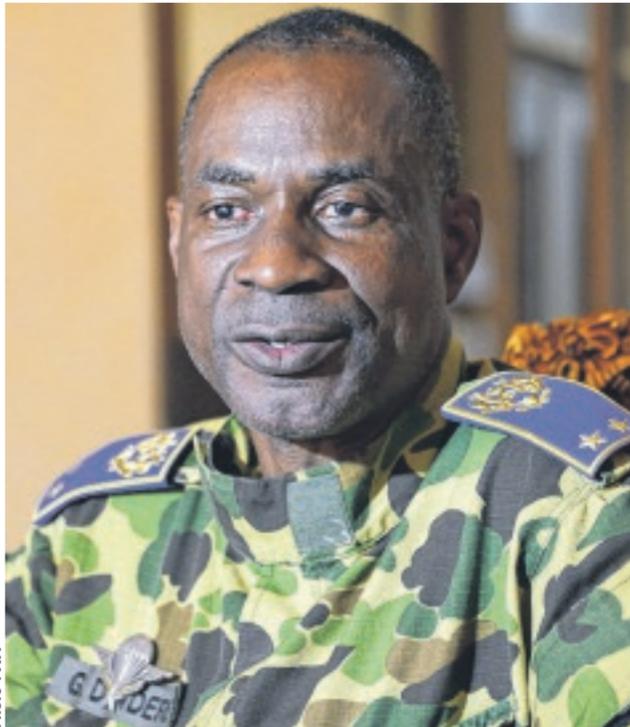


Photo : AFP

Le général Gilbert Diendéré : "Je n'ai ni commandité, ni planifié, ni organisé, ni exécuté ce que d'aucuns appellent le coup d'Etat du 16 septembre 2015."

(présidentiel) de Kossyam", a détaillé Gilbert Diendéré. Une tentative de médiation menée par un ancien président et un cardinal ayant échoué devant "l'intransigeance des soldats", et l'armée refusant "d'assumer" le putsch, "je me suis trouvé obligé de prendre les devants bien que n'ayant pas été au début" du mouvement, s'est justifié Gilbert Diendéré.

"Nulle part dans le dossier d'instruction il n'est ressorti clairement qu'il est l'auteur des événements du 16 septembre", a affirmé devant des journalistes Me Mathieu Somé, un des avocats du général, lors d'une suspension d'audience.

LE GENERAL INCRIMINE. En revanche pour le porte-parole de l'association des blessés de l'insurrection populaire, Tamboura Adams, la responsabilité du général Diendéré ne fait aucun doute : "Nous ne croyons pas à ce qu'il dit car le peuple burkinabè sait qu'il était l'alpha et l'oméga du RSP".

"Quand le général dit : j'ai assumé", qu'est-ce que cela veut dire ? s'est interrogé face à la presse Me Ambroise Farama, avocat de la partie civile, pour qui le putsch était "un acte prémédité".

"Avec la confrontation entre le général et ses éléments, la vérité jaillira

parce que certains de ses officiers ont clairement dit que c'est lui qui avait commandité le coup d'Etat", a ajouté Me Farama.

Au cours des audiences précédentes, plusieurs militaires, également jugés, ont effectivement incriminé le général Diendéré. "Même si l'armée n'a pas assumé le coup d'Etat, elle a accompagné le mouvement du général Diendéré", avait déclaré à la barre le 12 novembre le colonel Boureima Kéré, chef d'état-major particulier auprès de la présidence au moment du putsch.

Lors d'une réunion avec la hiérarchie militaire au ministère de la Défense, le général Diendéré avait menacé ceux qui s'opposeraient au putsch d'être "considérés comme des ennemis et traités comme tel", selon le colonel Kéré.

Le 9 juillet, l'adjudant-chef major Éloi Badiel, considéré comme le chef des opérations du putsch manqué, avait déclaré devant le tribunal avoir agi sur instruction "indirecte" du général Diendéré, précisant que ce dernier avait "instruit de procéder à l'arrestation des autorités de la transition".

Le 4 juillet, l'adjudant Jean-Florent Nion, membre du commando qui a arrêté les autorités du régime de transition, avait également incriminé le général Diendéré comme le donneur d'ordres du coup d'Etat.

L'audience a été suspendue vers 16H30 et doit reprendre ce mardi.

L'Afrique en bref

• **Maroc/Diplomatie. Convergence de vues avec Madrid**

Le roi du Maroc Mohammed VI vient de recevoir le président du Gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, qui effectuait sa toute première visite officielle au Maroc dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre les deux royaumes. Après avoir relevé l'excellence des rapports entre les deux pays et la convergence de vues à propos de l'ensemble des questions régionales et internationales abordées, le roi et le chef du gouvernement espagnol se sont accordés sur la nécessité d'impulser davantage les relations bilatérales en consolidant la concertation politique et en donnant plus de dynamisme au partenariat économique concret à travers le secteur privé. Sur le plan régional, Mohammed VI et son hôte se sont félicités du niveau de la coopération entre les deux États face aux multiples défis ayant trait au développement, à la sécurité et la stabilité en Afrique, en Méditerranée et au Moyen-Orient.

• **RDCongo/Elections. Pas d'observateurs de l'UE**

Les observateurs de l'Union européenne (UE) n'ont pas été invités à superviser les élections cruciales prévues en République démocratique du Congo le 23 décembre, à la différence de leurs collègues de l'Union africaine (UA), a-t-on appris hier.

• **Somalie/Attaques. Au moins 22 morts à Mogadiscio et Galkayo**



Photo : AFP

Au moins sept personnes ont été tuées et cinq blessées hier dans l'explosion d'une voiture piégée sur un marché très animé de Mogadiscio, la capitale de la Somalie, a-t-on appris de source policière et auprès de témoins. Dans le même temps, au moins 15 personnes, dont un leader religieux, ont été tuées et 10 blessées dans l'attaque d'un lieu de culte soufi par des islamistes radicaux shebab à Galkayo, dans le sud.

Togo/Législatives du 20 décembre

L'opposition ne présente pas de candidats

AFP
Lomé/Lyon

En revanche, elle annonce de nouvelles manifestations.

LA principale coalition de l'opposition au Togo ne présentera pas de candidats aux élections législatives du 20 décembre et appelle à de nouvelles manifestations pour dénoncer des irrégularités dans le processus électoral.

La Cour constitutionnelle a validé les listes de 12 partis - dont aucun des 14 partis membres de la coalition à l'origine des manifestations qui secouent le pays depuis plus d'un an - et 17 autres listes provenant des candidats indépendants, selon une décision obtenue par l'AFP hier. La campagne électorale doit démarrer le 4 décembre.

"Par tous moyens, nous fe-



Photo : AFP/L'Union

Pour dénoncer les irrégularités dans la préparation des législatives auxquelles elle ne présente pas de candidats, l'opposition annonce de nouvelles manifestations, comme ici en septembre 2017.

rons en sorte que ces législatives n'aient pas lieu. Nous ne voulons plus jamais d'élections frauduleuses au Togo", a déclaré hier sur une radio locale Brigitte Adjamagbo-Johnson, coordinatrice de la coalition de l'opposition.

"Nous n'allons pas donner

notre bénédiction à la mascarade qui se prépare. Nous avons déjà saisi la Commission de la Commission économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao)", instance régionale qui suit de près la crise politique togolaise, a-t-elle ajouté.

La coalition de l'opposition

a appelé à deux nouvelles journées de manifestations, les 29 novembre et 1er décembre.

"Nous voulons simplement exercer notre droit constitutionnel, pour montrer que nous ne sommes pas d'accord", a précisé Mme Adjamagbo-Johnson.

L'opposition exige notamment la reconstitution du bureau de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), ainsi que la reprise de toutes les activités préparatoires aux élections.

La semaine dernière, le ministre de la Sécurité, le général Yark Damehame, avait mis en garde contre d'éventuelles violences visant à perturber le processus électoral.

"Le boycott est un choix démocratique. On ne cherche pas à casser l'isoloir ou l'urne", a averti le général sur une radio locale.

En septembre 2017, une marée humaine s'était emparée des rues de Lomé et de plusieurs grandes villes du nord à l'appel de la coalition pour demander la démission du président Faure Gnassingbé.

Ce dernier est au pouvoir depuis 2005, après la mort de son père, qui avait dirigé le pays pendant 38 ans.